

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 261

présenté par  
M. Saint-Martin

-----

**ARTICLE 42 OCTIES****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

I. – À l’alinéa 11, après la seconde occurrence du mot :

« naturel, »,

insérer le mot :

« sont ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la seconde occurrence de la référence :

« I, »,

insérer le mot :

« et ».

III. – En conséquence, audit alinéa, substituer aux mots :

« , sont compensées »

les mots :

« . Ces pertes sont compensées ».

IV. – En conséquence, au même alinéa 11, substituer aux mots :

« pour les clients concernés »,

les mots :

« , pour les clients concernés, ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Différents ajustements rédactionnels.